

Demande de Bourse d'établissement

LISTE DE DOCUMENTS A FOURNIR

(en fonction de votre situation personnelle)

RETOUR DU DOSSIER AU SERVICE COMPTABLE AU PLUS TARD LE 23 septembre 2022

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DU 23 SEPTEMBRE SERA REJETÉ.

- *Le formulaire de demande de bourse dûment complété et signé.*
- *Une demande sur papier libre établie par les parents/ tuteur légal.*
- *Les trois dernières factures d'électricité, d'eau et de téléphone.*

SITUATION FINANCIERE ANNUELLE

SITUATION	DOCUMENTS A FOURNIR
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 13 derniers bulletins de salaire (<u>septembre 2021 – août 2022</u>) ✓ Statement of emoluments (année financière précédente) ou 1 Avis d'imposition (à retirer auprès de la M.R.A)
Professions libérales / travailleurs indépendants	✓ Attestation indiquant les revenus / bénéfices perçus l'année précédente ou Déclaration d'impôts
Bénéficiaires d'allocations familiales	✓ Justificatifs des versements (Pension veuve/veuf, orphelin, etc.)
Personnes ayant des revenus de placement ou vivant de leurs économies	✓ Relevé récent de leur portefeuille de valeurs immobilières et de leurs comptes bancaires, postaux ou de caisse d'épargne
Retraités	✓ Justificatifs récents des pensions versées par l'employeur, les caisses de retraite ou autres
Bénéficiaires d'une aide financière provenant de leurs proches	✓ Attestation justifiant l'aide
Personnes employant du personnel de service	✓ Attestation précisant la nature de l'emploi et le montant de la rémunération

- Cette liste n'est pas exhaustive. Ajouter tout document de nature à attester de votre situation (perte de rémunération, décès du conjoint, maladie, incapacité de travail ...). L'Administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtra nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucun document fourni ne sera restitué. (* **Merci de présenter des photocopies**).
- **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** : cette procédure exceptionnelle est réservée aux cas où aucun des documents listés ci-dessus ne peut être produit (Incendie, inondation, ...). Elle a néanmoins peu de chances d'aboutir hors ces circonstances avérées.